

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2024

Références : P.L.C – E.L.

N° 704 - 2024

Objet : **PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – RUE JEAN BART - DU 05 JANVIER 2025 AU 17 JANVIER 2025.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°659-2024 en date du 02 décembre 2024 ;

Considérant la demande de la **DLE OUEST** qui souhaite réaliser **des travaux de renouvellement de réseau eau potable et A.E.P. et de rénovation de branchement**, rue Jean Bart, il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 04 janvier 2025 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°659-2024 en date du 02 décembre 2024 sont prorogées **jusqu'au 17 janvier 2025.**

À Couëron, le **23 DEC. 2024**


Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télécours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 23/12/2024 au 23/02/2025